

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 29 avril 2024

Délibération N° DE_2024_052

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 18 | 12 | 12 |
| Date de la convocation : 25/04/2024 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 12 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Daniel MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Christelle FOLCHER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michèle BUISSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Motion pour la défense des pharmacies de proximité

Cette motion a pour principal objectif de préserver la santé publique sur notre territoire et d'alerter les pouvoirs publics sur notre volonté commune de maintenir un accès aux soins sécurisé et de qualité pour tous les patients.

Les dangers qui pèsent actuellement sur les pharmaciens entraîneront une dérégulation de la profession dont nous voyons déjà les prémices avec l'augmentation des ruptures des médicaments et des fermetures d'officines.

Le maillage, garant de l'égalité d'accès aux soins, le monopole, garant de la sécurité du médicament ainsi que l'indépendance du pharmacien, garant d'un service libre et sincère sont les fondements d'une politique de santé, de qualité, dont le seul objectif est l'intérêt de nos administrés.e.s.

L'extinction des croix vertes sur tout le territoire et particulièrement en milieu hyper-rural et la voix des pharmaciens dans la rue (cf. grève du 30 mai 2024) sont des signes forts envoyés aux pouvoirs publics. « L'absence de croix verte au rabais est une santé en danger ». Il est primordial

Date de transmission de l'acte : 03/07/2024
Date de réception de l'AR: 03/07/2024

048-200057594-DE_2024_052-DE
A G E D I

DE_2024_052

pour notre conseil municipal et nos administrés de sauvegarder notre système de santé et permettre aux pharmaciens d'assurer la poursuite de leur mission de santé publique sur l'ensemble de notre territoire national, sans discrimination. La présence d'une pharmacie dans notre centre-bourg, c'est d'une part, conforter notre maison de santé pluridisciplinaire et d'autre part, rester attractif pour accueillir de nouveaux professionnels de santé et/ou renouveler celles et ceux qui souhaitent prendre leur retraite.

Dans son discours de politique générale, le Premier Ministre a annoncé vouloir « déverrouiller notre économie pour conquérir de nouvelles libertés » et préparer « un projet de loi au printemps pour déverrouiller certaines professions (...) comme la vente en ligne de médicaments par les pharmacies ».

Dans la mesure où l'ensemble des patients ont facilement accès à leur pharmacie, la libéralisation de la vente en ligne paraît inopportune. Elle déséquilibrerait totalement le service public de qualité qui se trouve sur notre bourg.

Par ailleurs, sous prétexte de simplifier l'accès aux soins, elle fera du médicament un bien de consommation comme les autres, menacera la présence, pourtant indispensable, des pharmacies sur les territoires et aggravera l'empreinte carbone de notre pays.

La pharmacie d'officine repose sur trois piliers fondamentaux : la loi de répartition démo-géographique, le monopole pharmaceutique et l'indépendance financière. Ces piliers assurent la sécurité des patients mais également un accès aux soins sécurisé, rapide et homogène sur l'ensemble du territoire. Ils sont aussi un rempart contre la financiarisation de la pharmacie.

Dans un contexte de désertification médicale, les patients peuvent se tourner vers la pharmacie pour un renouvellement de traitement, pour un conseil de santé, pour se faire dépister, et bientôt, comme l'a prévu le Gouvernement pour se faire prescrire certains médicaments en cas de besoin et après réalisation d'un « TROD » (Test Rapide d'Orientation Diagnostique).

Pour rappel, pendant la crise sanitaire, notre pharmacienne a démontré sa capacité à étendre ses compétences par la réalisation d'actes médicaux et tests antigéniques en devenant actrice de soins et de prévention. La nouvelle convention signée en 2022 entre l'assurance maladie et les représentants des pharmaciens élargit leur champ d'intervention dans plusieurs domaines de la prévention, de l'accès aux soins et de l'accompagnement des patients.

Les pharmaciens sont devenus des professionnels de santé à part entière, jouant un rôle majeur dans la coordination et la qualité des soins, ainsi que dans l'amélioration de la santé publique grâce à leur engagement dans la prévention et la promotion de la santé.

De plus, notre pharmacienne assure régulièrement des livraisons à domicile qui permettent à des personnes traitées à domicile, ayant des difficultés ou étant dans l'impossibilité de se déplacer, de recevoir leurs médicaments prescrits par leur médecin. Ce service facilite donc l'accès aux soins pour les personnes les plus vulnérables ou les plus éloignées des pharmacies.

Le réseau officinal est donc crucial pour les patients et pour l'accès aux soins. Soucieux de ces enjeux, les pharmaciens ont lancé un mouvement de mobilisation avec comme point d'orgue une

Date de transmission de l'acte: 03/07/2024

Date de réception de l'AR: 03/07/2024

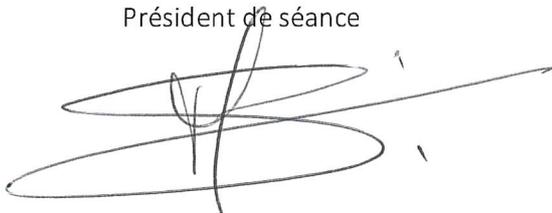
048-200057594-DE_2024_052-DE

A G E D I

DE_2024_052

manifestation et la fermeture de toutes les officines le 30 mai prochain. Nous ne pouvons que nous montrer solidaires des revendications qu'ils portent ; à savoir : obtenir plus de moyens pour mieux exercer son métier, protester contre le projet de libéraliser la vente de médicaments sur internet et appeler à une vraie action pour lutter contre les pénuries de médicaments.

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, le jour mois et an que dessus.

Michèle BUISSON
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/07/2024
Date de reception de l'AR: 03/07/2024

048-200057594-DE_2024_052-DE
A G E D I

DE_2024_052